Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901110-20251211-2025_71-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 20h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 4 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Pennec, Maire.
Présents : Eric Pennec, Gilbert Le Menn, Josée Falc'hun, Stéphane Riou, François Kerboul, Francis Moine, Bernard Torchen, Françoise Le Borgne, Gwénola Beyer, Marc Bodennec, Cyril Vourch, Noémie Quéré, Séverine Guéguen.
Excusée : Anne-Sophie Le Goff donnant procuration à Françoise Le Borgne.
Absente : Dominique Déroff
Secrétaire de séance : Francis Moine

N°2025-71

DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR / DSIL 2026

Monsieur le Maire expose que le projet de réaménagement du bourg est susceptible de bénéficier de subventions d'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).
Dans la mesure où le projet de loi de finances pour 2026 n'a pas encore été approuvé, et notamment les dispositions relatives à l'instauration du "Fonds d'investissement des territoires" (FIT) qui prévoit la fusion de la DETR, de la DSIL et de la DPV en une seule dotation, et en l'absence d'instructions nouvelles, les dispositions de la circulaire DETR/DSIL 2025 relatives aux règles d'éligibilité et aux opérations éligibles restent en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Autorise le Maire à solliciter des subventions d'Etat au titre de la DETR 2026 et au titre de la DSIL 2026 pour le projet de réaménagement du bourg ;***
- ***Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération***

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	/	/

Le Maire
Eric Pennec

Le secrétaire de séance
Francis Moine